

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial du produit	: Cyclohexane
Dénomination chimique	: Cyclohexane
Nom IUPAC	: Cyclohexane
Numéro d'identification UE	: 601-017-00-1
No CE	: 203-806-2
n° CAS	: 110-82-7
Numéro d'enregistrement REACH	: n/a
Code du produit	: Class 3
Formule brute	: C6H12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation	: Fabrication de substances Intermédiaire Distribution Formulation [mélange] de préparations et / ou ré-emballage Coatings Propulseur Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Carburants Agent de nettoyage Traitement des polymères La production de polymères
---	---

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (Seul représentant):
Braskem Netherlands BV
Beursplein, 37 PO Box 30128
3001 DC
Rotterdam, Netherlands
Email: mayla.salmeron@braskem.com.br
Phone Number: +31 10 205 2945

Fabricant:
BRASKEM S/A UNIB1 -BA
Rua Eteno, 1561 - Polo Petroquimico de Camacari - Bahia/BA
Brazil
Cep 42810-000
Telephone: (55) (71) 3413-1638 or 3413-5454
Fax: (55) (71) 3413-2257 or 3413-2070

BRASKEM S/A UNIB2-RS
BR 386-Rodovia Tabai/Canos - km 419 - Triunfo/RS - Brazil
Cep. 95853-000
Telephone: (55) (51) 3457-6000
Fax (55) (51) 3457-6050

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : +31 10 205 2945 (heures d'affaires)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

F; R11
Xn; R65
Xi; R38
N; R50/53
R67

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Facilement inflammable. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Irritant pour la peau et les muqueuses. Dépression du système nerveux central. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



CLP Mention d'avertissement :

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

- Danger
- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. — Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
P261 - Éviter de respirer les fumées, brouillards, aérosols, vapeurs, gaz.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: A fortes concentrations: attaque du foie, des reins et du muscle cardiaque. Peut avoir un effet narcotique, à forte concentration. Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement. Attaque certaines formes de plastiques, caoutchoucs, et revêtements.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Cyclohexane (Constituant principal)	(n° CAS) 110-82-7 (No CE) 203-806-2 (Numéro d'identification UE) 601-017-00-1 (N° REACH) n/a	100	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R50/53 R67

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Cyclohexane (Constituant principal)	(n° CAS) 110-82-7 (No CE) 203-806-2 (Numéro d'identification UE) 601-017-00-1 (N° REACH) n/a	100	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et/ou se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Donner 2 à 3 cuillères d'huile alimentaire. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Irritation des voies respiratoires. Des concentrations excessives peuvent provoquer une dépression nerveuse, des maux de tête et des faiblesses allant jusqu'à la perte de conscience. Peut avoir un effet narcotique, à forte concentration.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Dessèchement de la peau. Dermate.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. A fortes concentrations: attaque du foie, des reins et du muscle cardiaque.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:	: dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
Danger d'explosion	: Agents oxydants. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
Equipements de protection des pompiers	: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Protection complète du corps. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone. Ne pas fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Protection complète du corps. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
--------------------------	--

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Procédures d'urgence : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter dans l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides.

Autres informations : Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Les conteneurs doivent être correctement mis à la terre avant le transfert. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques : Eviter les décharges d'électricité statique. Relier les appareils à la terre. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas entreposer à proximité d'oxydants ou de matières acides.

Condition(s) de stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants. Acide fort. Bases.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Transport en vrac doit utiliser un camion avec réservoir en acier inoxydable ou acier au carbone.

Matériaux d'emballage : Acier au carbone. acier inoxydable. Verre. Téflon. Viton. Eviter : polypropylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Cyclohexane (110-82-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	700 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
L'Autriche	MAK (mg/m ³)	700 mg/m ³
L'Autriche	MAK (ppm)	200 ppm
L'Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	2800 mg/m ³
L'Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	800 ppm
La Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	700 mg/m ³
La Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
La France	VLE (mg/m ³)	1300 mg/m ³
La France	VLE (ppm)	375 ppm
La France	VME (mg/m ³)	1050 mg/m ³
La France	VME (ppm)	300 ppm
L'Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	700 mg/m ³
L'Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	200 ppm
L'Allemagne	TRGS 903 (BGW)	170 mg/g Créatinine
L'Allemagne	Remarque (TRGS 903)	Gesamt-1,2-Cyclohexandiol (Urin; bei Langzeitexposition/Expositionsende bzw. Schichtende)

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Cyclohexane (110-82-7)		
L'Italie - Le Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	350 mg/m ³
L'Italie - Le Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1050 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	300 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1050 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	300 ppm
L'Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	700 mg/m ³
L'Espagne	VLA-ED (ppm)	200 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	2800 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	800 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	700 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	200 ppm
Suisse	Remarque (CH)	max. 4x15 min/8h
Les Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m ³)	700 mg/m ³
Les Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m ³)	1400 mg/m ³
Le Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	350 mg/m ³
Le Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	100 ppm
Le Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	1050 mg/m ³
Le Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	300 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	700 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	203 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m ³)	2000 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	580 ppm
Le Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	172 mg/m ³
Le Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	50 ppm
Le Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m ³)	344 mg/m ³
Le Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (ppm)	100 ppm
La Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	350 mg/m ³
La Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	100 ppm
La Finlande	HTP-arvo (15 min)	875 mg/m ³
La Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	250 ppm
Hongrie	AK-érték	700 mg/m ³
Hongrie	MK-érték2800 mg/m ³	2800 mg/m ³
L'Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	340 mg/m ³
L'Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	100 ppm
L'Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	1030 mg/m ³
L'Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	300 ppm
L'Irlande	Notes (IE)	IOELV
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	300 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	1300 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	370 ppm
La Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	525 mg/m ³
La Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	150 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	300 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	1000 mg/m ³
la Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	700 mg/m ³
la Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	200 ppm
Canada (Quebec)	VEMP (mg/m ³)	1030 mg/m ³

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Cyclohexane (110-82-7)		
Canada (Quebec)	VEMP (ppm)	300 ppm
l'Australie	TWA (mg/m ³)	350 mg/m ³
l'Australie	TWA (ppm)	100 ppm
l'Australie	STEL (mg/m ³)	1050 mg/m ³
l'Australie	STEL (ppm)	300 ppm

Cyclohexane (110-82-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Des effets systémiques, par inhalation - toxicité aiguë	700 mg/m ³
Effets locaux, par inhalation - toxicité aiguë	700 mg/m ³
Des effets systémiques, par voie cutanée - à long terme	2016 mg/kg de poids corporel/jour
Des effets systémiques, par inhalation - à long terme	700 mg/m ³ /jour
Effets locaux, par inhalation - à long terme	700 mg/m ³ /jour
DNEL/DMEL (Général de la Population)	
Des effets systémiques, par inhalation - toxicité aiguë	412 mg/m ³
Effets locaux, par inhalation - toxicité aiguë	412 mg/m ³
Des effets systémiques, par voie orale - à long terme	59.4 mg/kg de poids corporel/jour
Des effets systémiques, par inhalation - à long terme	206 mg/m ³ /jour
Des effets systémiques, par voie cutanée - à long terme	1186 mg/kg de poids corporel/jour
Effets locaux, par inhalation - à long terme	206 mg/m ³ /jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.207 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.207 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.207 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0.207 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3.627 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	3.627 mg/kg dwt
PNEC (Terre)	
PNEC terre	2.99 mg/kg dwt
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Non applicable
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3.24 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Utiliser du matériel d'éclairage antidéflagrant. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Il est préférable de ne pas porter de verres de contact.
Equipement de protection individuelle	: Vêtements de protection. Lunettes bien ajustables. Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. Masque à gaz.
	
Vêtements de protection - sélection du matériau	: vêtements antistatiques en matière naturelle ou résistante à la chaleur en matière synthétique.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. Gants de protection en PVC.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection du visage.
Protection de la peau et du corps	: Combinaison de protection contre les substances chimiques. Bottes. PVC (Chlorure de polyvinyle).
Protection voies respiratoires	: Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles.

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Protection contre dangers thermiques	: Vêtements de protection ininflammables.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: claire.
odeur	: Comme solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: not applicable
Point de fusion	: 6.5 °C
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 80.7 °C
Point d'éclair	: -20 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 100
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 1.3 - 8.4 vol %
Pression de la vapeur	: 103 hPa (20 °C)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucun renseignement disponible
Densité relative	: 0.7739 g/cm ³ (25 °C)
Densité	: 0.7739 (relatifs à l'eau)
Solubilité	: insoluble dans l'eau. Soluble dans : Acétone. Peu soluble dans: l'eau froide Eau: 52 mg/l (23.5 °C)
Log Pow	: 3.44 (20 °C)
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 260 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 1.1 - 1.9 mm ² /s (25 °C)
Viscosité, dynamique	: 0.894 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante. Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation. Une polymérisation dangereuse peut apparaître lors d'une exposition au feu.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acide fort. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Agents oxydants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Cyclohexane (110-82-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Cyclohexane (110-82-7)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 9500 ppm

Corrosion et irritation de la peau	: Provoque une irritation cutanée. pH: not applicable
Graves dommages et / ou irritations oculaires:	: Non classé pH: not applicable
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	: Non classé
Mutagenéité des gamètes	: Non classé
Carcinogénéité	: Non classé
Toxicité reproductrice	: Non classé
STOT-exposition unique	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT-exposition répétée	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Dépression du système nerveux central. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. À des concentrations élevées peut causer des effets narcotiques. Les symptômes peuvent inclure des étourdissements, céphalées, nausées et perte de coordination. Provoque une sévère irritation des yeux. Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ecologie - air	: Photodégradation dans l'air.

Cyclohexane (110-82-7)	
CL50 poisson	4.53 mg/l 96 heures
CL50 autres organismes aquatiques	4.425 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques	0.9 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques	0.9 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques	4.425 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Cyclohexane (110-82-7)	
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cyclohexane (110-82-7)	
BCF poissons	167 mg/l
Log Pow	3.44 (20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Cyclohexane (110-82-7)	
Log Koc	770
Ecologie - sol	Peuvent pénétrer et d'atteindre la nappe phréatique. l'évaporation rapide quand dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cyclohexane (110-82-7)	
Résultats de l'évaluation PBT	Non considéré comme PBT / vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Recommandations de traitement des déchets : Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Peuvent être déposés dans les décharges, envoyé à une incinération ou d'autres moyens appropriés d'élimination à condition qu'ils répondent aux exigences des lois locales. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1145

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : CYCLOHEXANE
Description document de transport : UN 1145 CYCLOHEXANE, 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 3
Etiquettes de danger (ONU) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33
Code de classification : F1
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Quantités limitées (ADR) : LQ04
Excepted quantities (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions pour l'Annexe XVII

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Sources de données : CSR - Rapport de sûreté chimique. FDS.
Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ASTM - American Society for Testing and Materials . CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR - Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. GHS - Système général harmonisé. Transport par voie terrestre (ADR). PVC (Chlorure de polyvinyle). REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Flam. Liq. 2	liquides inflammables Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

1. Scénario d'exposition ES1

Production

Réf. SE: ES1
Type SE: Travailleur

Descripteurs de l'usage	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 SU3 ERC1, ERC4 ESVOC SPERC 1.1.v1
Processus, tâches, activités pris en compte	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). Traitement industriel

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2. Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

2.1 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

Forme physique du produit	liquide
Pression de la vapeur	> 10 kPa

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	8 heures/jour	
	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains indépendants du management du risque	Non applicable	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire), on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	

Mesures de gestion des risques

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	vider les systèmes avant ouverture et entretien de l'équipement.	PROC 8b
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.	all PROCs

2.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement

ERC1: Fabrication de substances

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ESVOC SPERC 1.1.v1: Fabrication de substances: Industriel (SU8, SU9)

Propriétés du produit

Forme physique du produit	liquide
Pression de la vapeur	> 10 kPa

Conditions opératoires

quantités utilisées	Jauge de l'UE (tonnes / an):	1000000
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	300000
	Fraction de source locale principale	1
Fréquence et durée d'utilisation	Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la maîtrise du risque	Facteur de dilution de l'eau douce locale::	40
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.05
	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.000015
	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.0001

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%):	> 90
	les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.	
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique (%):	96.6
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) (kg/d):	1246882
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets	Pendant la fabrication aucun déchet de la substance n'est généré.	

3. Estimation de l'exposition et référence de la source

3.1 Santé

A long terme - effets systémiques

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

DNEL	Inhalation: 200 mg/m ³ /jour Dermique: 2016 mg/kg de poids corporel/jour					
Scénario contribuant	exposition par inhalation mg/m ³	RCR	Exposition par voie dermal mg/kg de poids corporel/jour	RCR	Sum RCR	Méthode d'évaluation
PROC 1	0.01	0.000	0.34	0.000	0.000	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 2	50	0.25	1.37	0.001	0.251	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 3	100	0.5	0.34	0.000	0.500	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 4	75	0.375	6.86	0.003	0.378	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 8a	50	0.25	13.71	0.007	0.257	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 8b	150	0.75	6.86	0.003	0.753	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 15	50	0.25	0.34	0.000	0.250	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.

3.2. Environnement

ERC1, ERC4 ESVOC SPERC 1.1.v1					
exposition environnementale	Unité	Détermination de l'exposition	PNEC	RCR	Méthode d'évaluation
eau douce	mg/l	0.0652	0.207	0.315	modèle- EUSES utilisé.
eau de mer	mg/l	0.026	0.207	0.126	modèle- EUSES utilisé.
sédiment d'eau douce	mg/kg dwt	1.14	3.627	0.314	modèle- EUSES utilisé.
Sédiment d'eau de mer	mg/kg dwt	0.456	3.627	0.126	modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	mg/l	2.6	3.24	0.802	modèle- EUSES utilisé.
Sol	mg/kg dwt	0.0308	2.99	0.010	modèle- EUSES utilisé.

4. ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

4.1. Santé

Lignes directrice - santé	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
---------------------------	--

4.2. Environnement

Lignes directrices - Environnement	Lorsque les mesures recommandées de gestion des risques (RMM) et des conditions opérationnelles (OC) sont observées, les expositions ne sont pas censés dépasser les PNEC prédit et les ratios résultant de caractérisation des risques devrait être inférieur à 1.
------------------------------------	---

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

1. Scénario d'exposition ES1a

Intermédiaire

Réf. SE: ES1a
Type SE: Travailleur

Descripteurs de l'usage	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 SU3 ERC1, ERC4 ESVOC SPERC 6.1a.v1
Processus, tâches, activités pris en compte	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). Traitement industriel

2. Conditions d'exploitation et mesures de gagement des risques

2.1 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

Forme physique du produit	liquide
Pression de la vapeur	> 10 kPa

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains indépendants du management du risque	Non applicable
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de gestion des risques

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	vider les systèmes avant ouverture et entretien de l'équipement.	PROC 8b
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé	porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.	all PROCs

2.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement

ERC1: Fabrication de substances

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ESVOC SPERC 6.1a.v1: Fabrication de substances: Industriel (SU8, SU9)

Propriétés du produit

Forme physique du produit	liquide
Pression de la vapeur	> 10 kPa

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la maîtrise du risque	Facteur de dilution de l'eau douce locale::	10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.002
	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.0003
	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.001

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%):	> 90
	les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol.	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols	

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

l'émission à l'extérieur du site	naturels.	
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique (%) :	96.6
	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) (kg/d):	1246882
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets	Pendant la fabrication aucun déchet de la substance n'est généré.	

3. Estimation de l'exposition et référence de la source

3.1. Santé

A long terme - effets systémiques						
DNEL	Inhalation: 200 mg/m ³ /jour Dermique: 2016 mg/kg de poids corporel/jour					
Scénario contribuant	exposition par inhalation mg/m ³	RCR	Exposition par voie dermal mg/kg de poids corporel/jour	RCR	Sum RCR	Méthode d'évaluation
PROC 1	0.01	0.000	0.34	0.000	0.000	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 2	50	0.25	1.37	0.001	0.251	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 3	100	0.5	0.34	0.000	0.500	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 4	100	0.5	6.86	0.003	0.503	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 8a	50	0.25	13.71	0.007	0.257	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 8b	150	0.75	6.86	0.003	0.753	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 15	50	0.25	0.34	0.000	0.250	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.

3.2. Environnement

ERC1, ERC4 ESVOC SPERC 6.1a.v1					
exposition environnementale	Unité	Détermination de l'exposition	PNEC	RCR	Méthode d'évaluation
eau douce	mg/l	0.166	0.207	0.802	modèle- EUSES utilisé.
eau de mer	mg/l	0.0166	0.207	0.080	modèle- EUSES utilisé.
sédiment d'eau douce	mg/kg dwt	2.92	3.627	0.805	modèle- EUSES utilisé.
Sédiment d'eau de mer	mg/kg dwt	0.292	3.627	0.081	modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	mg/l	1.66	3.24	0.512	modèle- EUSES utilisé.
Sol	mg/kg dwt	0.00425	2.99	0.001	modèle- EUSES utilisé.

4. ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

4.1. Santé

Lignes directrice - santé	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées., Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
---------------------------	---

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

4.2. Environnement

Lignes directives - Environnement	Lorsque les mesures recommandées de gestion des risques (RMM) et des conditions opérationnelles (OC) sont observées, les expositions ne sont pas censés dépasser les PNEC prédit et les ratios résultant de caractérisation des risques devrait être inférieur à 1.
-----------------------------------	---

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

1. Scénario d'exposition ES4

Coatings

Réf. SE: ES4
Type SE: Travailleur

Descripteurs de l'usage	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15 SU3 ERC4 ESVOC SPERC 2.2.v1
Processus, tâches, activités pris en compte	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement. Traitement industriel

2. Conditions d'exploitation et mesures de magement des risques

2.1 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

Forme physique du produit	liquide
Concentration de la substance dans le produit	100 %
Pression de la vapeur	> 10 kPa

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Facteurs humains indépendants du management du risque	Non applicable
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).,on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de gestion des risques

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.	PROC 5, 8a
	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	PROC 8a, 9, 10, 13 & 14
	Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	PROC 7
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition	utilisation dans une cabine ventilée qui est alimentée par une surpression filtrée avec un indice de protection >20.	PROC 7
	Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.	PROC 8b
	vider les systèmes avant ouverture et entretien de l'équipement.	PROC 8a

2.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement

ERC4:Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ESVOC SPERC 2.2.v1: Formulation et d'emballage des préparations et des mélanges: Industriel (SU10)

Propriétés du produit

Forme physique du produit	liquide
Concentration de la substance dans le produit	100 %
Pression de la vapeur	> 10 kPa

Conditions opératoires

quantités utilisées	Jauge de l'UE (tonnes / an):	1900
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	190
	Fraction de source locale principale	1
Fréquence et durée d'utilisation	Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la maîtrise du risque	Facteur de dilution de l'eau douce locale::	10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.098
	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.0007
	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0

Mesures de gestion des risques

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.	
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales	Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) (kg/d):	1246882
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets	Pendant la fabrication aucun déchet de la substance n'est généré.	

3. Estimation de l'exposition et référence de la source

3.1. Santé

A long terme - effets systémiques						
DNEL	Inhalation: 200 mg/m ³ /jour Dermique: 2016 mg/kg de poids corporel/jour					
Scénario contribuant	exposition par inhalation mg/m ³	RCR	Exposition par voie dermal mg/kg de poids corporel/jour	RCR	Sum RCR	Méthode d'évaluation
PROC 1	0.01	0.000	0.34	0.000	0.000	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 2	50	0.25	1.37	0.001	0.251	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 3	100	0.5	0.34	0.000	0.500	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 4	100	0.5	6.86	0.003	0.503	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 5	25	0.125	0.07	0.000	0.125	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 7	87.5	0.438	22.5	0.011	0.449	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 8a	30	0.15	6.925	0.003	0.153	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 8b	4.5	0.023	0.69	0.000	0.023	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 9	140	0.7	0.69	0.000	0.700	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 10	175	0.875	1.37	0.001	0.876	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 13	175	0.875	0.69	0.000	0.875	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.

Cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

PROC 14	175	0.875	0.34	0.000	0.875	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.
PROC 15	35	0.175	0.03	0.000	0.175	Inhalation.: modèle- ECETOC TRA utilisé. Dermique: modèle- ECETOC TRA utilisé.

3.2. Environnement

ERC4 ESVOC SPERC 2.2.v1					
exposition environnementale	Unité	Détermination de l'exposition	PNEC	RCR	Méthode d'évaluation
eau douce	mg/l	0.00253	0.207	0.012	modèle- EUSES utilisé.
eau de mer	mg/l	0.000248	0.207	0.001	modèle- EUSES utilisé.
sédiment d'eau douce	mg/kg dwt	0.0444	3.627	0.012	modèle- EUSES utilisé.
Sédiment d'eau de mer	mg/kg dwt	0.00435	3.627	0.001	modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	mg/l	0.0225	3.24	0.007	modèle- EUSES utilisé.
Sol	mg/kg dwt	0.0416	2.99	0.014	modèle- EUSES utilisé.

4. ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

4.1. Santé

Lignes directrice - santé	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.,Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
---------------------------	--

4.2. Environnement

Lignes directrices - Environnement	Lorsque les mesures recommandées de gestion des risques (RMM) et des conditions opérationnelles (OC) sont observées, les expositions ne sont pas censés dépasser les PNEC prédit et les ratios résultant de caractérisation des risques devrait être inférieur à 1.
------------------------------------	---